

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **24 (1888)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



15 JUIN 1888.

N^o 12.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Compte rendu de la séance du Comité central. — Utilité des livres pour l'enseignement élémentaire. — Les courses scolaires et leur influence (suite). — Les écoles aux Etats-Unis et dans la république de Costa-Rica. — Encore le Volapük. — **Vaud**: Réunion extraordinaire de la section pédagogique. — Ecole normale ou section pédagogique (suite et fin). — Les commissions d'école. — **Jura bernois**: Moniteur ou instituteur ? — PARTIE PRATIQUE : Questions d'examens.

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ
DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE,
LE 27 MAI 1888.

Le Comité central a eu sa réunion à Ouchy à l'hôtel d'Angleterre. Tous les membres étaient présents, à l'exception de quatre. MM. Thorens, de Genève et Miéville, de Neuchâtel, s'étaient fait excuser. MM. Bruttin, du Valais, et Gunzinger, directeur de l'Ecole normale de Soleure, le délégué de la Suisse allemande, n'ont pas indiqué les motifs de leur absence.

Après quelques paroles de bienvenue de M. Roux, directeur des écoles municipales de Lausanne et président du Comité, le gérant a donné connaissance de l'état de la caisse. Le nombre des abonnés est aujourd'hui de 1327 se répartissant comme suit :

Vaud	721
Neuchâtel.	182
Genève	128
Jura bernois	126

Fribourg	23
Valais	4
Suisse allemande	52
Etranger.	91
Total	<u>1327</u>

Dans ce nombre sont compris les envois du journal à titre gratuit et d'échanges au nombre de 77.

M. Daguët fait rapport sur la partie générale de l'*Educateur* qu'il rédige, et indique les sujets traités. Les rapports, qui forment la seconde partie de la feuille, sont du ressort du Comité directeur et de M. Roulin, le sous-rédacteur chargé de la partie pratique et de la correction des épreuves. Une divergence d'idées entre la partie générale et les rapports a donné lieu à des observations qui tombent par le fait que le rédacteur en chef n'avait pas connaissance de ces derniers. Cet état de choses est signalé comme anormal par le rédacteur en chef.

Le Comité directeur communique les deux questions dont il a fait choix pour le Congrès qui aura lieu à Lausanne en 1889 :

1° *Le raccordement de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.*

2° *L'enseignement du dessin dans les écoles primaires et secondaires.*

Ce choix des questions donne lieu à une observation de la part de ceux qui, comme MM. Daguët, Villommet, Latour, auraient voulu introduire une question sur la *mission de l'instituteur hors de l'école, ou sur son rôle humanitaire et social*. Mais après avoir entendu les explications du Comité directeur, tout le monde se rallie aux deux questions qu'il propose; l'idée de poser une troisième question est écartée par le fait qu'une décision en sens contraire a été prise, à la suite des expériences faites par le Comité central.

La question de la revision des statuts de la société, décidée en principe par l'assemblée générale lors du Congrès de Porrentruy, et renvoyée au Comité directeur pour rapport et préavis, occupe ensuite le Comité central.

M. le Président expose qu'après examen des propositions faites à Porrentruy par la Section vaudoise, le Comité directeur a reconnu la nécessité de procéder à une revision générale de nos Statuts. D'abord parce que plusieurs des dispositions essentielles ne sont plus appliquées depuis longtemps, ensuite parce que d'autres ne permettent pas d'apporter à notre organe « l'*Educateur* » les améliorations qui, à tort ou à raison, sont réclamées depuis longtemps par un grand nombre de sociétaires.

Pour des raisons diverses, le Comité directeur n'a pas cru devoir arrêter les termes d'un projet nouveau avant d'avoir consulté le Comité central sur les principales modifications qu'il

propose d'introduire, soit dans l'organisation des sections cantonales, soit dans la publication du journal.

Ces modifications font l'objet d'une série de propositions que le Comité directeur demande au Comité central de vouloir bien discuter afin que, en cas d'approbation, elles puissent servir de base à la rédaction d'un projet de statuts qui sera présenté au printemps prochain dans une nouvelle réunion du Comité central.

La discussion qui s'engage sur ces propositions est longue et intéressante. Il ne nous est malheureusement pas possible d'en donner un compte rendu, attendu qu'il ne s'agissait que d'une préconsultation et que le résultat des délibérations n'a pas un caractère définitif, chacun s'étant réservé pleine et entière liberté d'appréciation quant aux termes du projet à présenter à l'assemblée générale.

La séance a été suivie du banquet traditionnel et d'une course par le bateau à vapeur à Cully, où le monument érigé à Davel, le précurseur de l'émancipation vaudoise, est salué par des acclamations enthousiastes.

En dépit des divergences d'opinion, la plus grande cordialité a régné dans l'agape des membres du Comité central et dans la course qui a précédé leur séparation. Ce n'est jamais sans serrement de cœur que les délégués étrangers au canton de Vaud quittent la contrée dont les rives enchanteresses ont donné le jour à tant de penseurs, de poètes et de patriotes illustres.

Alexandre DAGUET.

Utilité des livres pour l'enseignement élémentaire.

La *Tribune*, organe des instituteurs et des institutrices, qui paraît à Paris et qui en est à sa cinquième année, signale l'erreur de ceux qui pensent pouvoir se passer complètement de livres à l'école primaire. Sans doute, un maître qui possède à fond toutes les matières qu'il doit enseigner, pourrait à la rigueur se passer de manuel. Mais ce serait une faute dont il ne tarderait pas à voir les inconvénients. Mais nous laissons la parole à la *Tribune* :

« *Montaigne a eu sans doute raison de s'élever contre ce qu'il appelait la Science livresque. Mais, pris à la lettre, son jugement n'en a pas moins égaré bon nombre d'instituteurs. Qu'ils ne s'y trompent pas, le livre est indispensable et cela est si vrai que beaucoup d'hommes, et des plus distingués, n'ont pas eu d'autres maîtres que les livres.* »
» *Sans doute, l'instituteur doit rendre le livre vivant et venir ainsi en aide à l'élève ; mais qu'il se garde de supprimer tout manuel ; car son enseignement perdrait bien vite tout ordre et toute précision.* »

A ces réflexions de la *Tribune*, qu'on nous permette d'en joindre quelques autres. Le maître qui peut et veut se passer de livres ou qui croit pouvoir s'en passer, s'apercevra bientôt de la vérité de cet adage qui, bien que s'appliquant ordinairement à un autre ordre de choses, a son applica-

tion aussi dans le champ de la didactique : *verba volant, scripta manent* (les paroles s'envolent, les écrits restent).

Quand il voudra faire appel à l'intelligence et à la mémoire de ses élèves, il se perdra dans des redites qui seront presque aussi fugitives que celles qu'il aura prononcées dans les leçons précédentes. Bien que les élèves soient parfois plus attentifs à la leçon vivante du maître, surtout si le maître a le talent de se faire écouter, la puissance de la lettre moulée n'en subsiste pas moins et a un prestige que n'ont pas toujours le discours le plus clair et le raisonnement le plus persuasif.

La question des livres à l'école est, au reste, d'une telle importance, qu'elle demande à être traitée spécialement et non-seulement abordée et effleurée en passant.

A propos des livres d'école plus ou moins nombreux dont se compose le bagage d'un écolier, nous lisons dans le *Nuovo Educatore de Rome* du 28 avril, dans un article saillant du professeur Thomas Pacetti les paroles suivantes : « *Mon opinion est que le livre est un obstacle à tout ce qui doit s'enseigner par la méthode objective.* »

Mais M. Pacetti ne nous dit pas quels sont ces objets ? Il entend sans doute les notions d'histoire naturelle, de physique, le calcul mental, la comptabilité, la géométrie. Nous attendons la fin de sa communication pour en entretenir nos lecteurs.

Quant aux manuels ou guides des élèves, M. Pacetti ne pense pas qu'il y aurait amélioration à les condenser en un livre *unique et omnibus*, comme il l'appelle. Une pareille agglomération ne remédierait point, selon lui, à la bigarrure des manuels. La différence ne serait qu'apparente et purement matérielle. Mais alors on se demande comment M. Pacetti entend enseigner toutes les branches inscrites au programme ? C'est au moyen d'un *système de compositions* et de *dictées* pour lesquelles il a rédigé des ouvrages.

Nous sommes désireux d'en prendre connaissance ¹. A. DAGUET.

Les courses scolaires et leur influence.

(Dédié aux jeunes instituteurs.)

(Suite.)

2. *Histoire naturelle.* Si la géographie peut et doit être enseignée en classe et en course, l'histoire naturelle, en revanche, ne peut être enseignée qu'en pleine campagne, du moins en ce qui concerne l'école primaire ; non seulement c'est là le seul moyen de la rendre intéressante et de la mettre à la portée des enfants, mais encore c'est dans les courses scolaires seulement que le maître a le loisir d'inculquer à ses élèves les éléments de cette science qui ne figurent pas sur les horaires de nos écoles.

Et pourtant l'histoire naturelle est une des sciences les plus importantes : elle donne à ceux qui la cultivent une idée générale du plan de la création, elle détruit les superstitions, les préjugés et les erreurs ; elle enseigne à distinguer les êtres utiles souvent méconnus des êtres nuisibles souvent protégés ; elle élève l'âme au-dessus des préoccupations vulgaires ; elle éloigne les mauvais sentiments et lutte victorieusement contre l'oisiveté,

¹ Nous prions M. Veniali, rédacteur en chef du *Nuovo Educatore* de Rome de nous servir d'intermédiaire auprès de M. Pacetti.

mère de tous les vices, en donnant à ses adeptes un travail continu mais attrayant et en tenant sans cesse en éveil toutes les facultés et tous les sens qui peuvent concourir à l'observation des faits, à la comparaison, au jugement, à la découverte de propriétés et de lois.

Tout cela n'est point au-dessus de l'intelligence de nos élèves, il suffit d'en faire l'expérience pour s'en convaincre.

Examinons rapidement les différentes branches de l'histoire naturelle afin de voir ce qu'on peut enseigner dans une course scolaire.

Dans la *zoologie*, en mettant de côté les animaux domestiques, généralement connus et souvent décrits dans nos livres de lecture, une école en promenade rencontre à chaque pas des animaux qui sont pour l'instituteur et ses élèves le sujet d'une intéressante causerie. C'est par exemple un écureuil qui gambade sur un sapin, une musaraigne qui longe le sentier : voilà une occasion d'enseigner les caractères des vertébrés, des mammifères, des rongeurs. Plus loin c'est un pinson ou une fauvette qui chante joyeusement, une alouette qui s'élance vers le soleil, un épervier ou une buse à la recherche d'une proie : on se hâte d'indiquer les caractères des oiseaux, des passereaux, des rapaces, l'utilité de certains animaux et le mal causé par d'autres, le sort que l'on fait aux campagnes par la destruction des hiboux et des petits oiseaux.

Plus loin encore c'est un serpent qui disparaît dans un fourré, un lézard dont on a dérangé la sieste en plein soleil, un crapaud qui s'enfuit péniblement, et ainsi de suite. Le maître indique les caractères spéciaux de tous ces animaux, les moyens de les reconnaître, les différences qui les séparent, leurs mœurs et surtout leur utilité souvent méconnue et bien mal récompensée.

Puis viennent, dès la sortie de la ville, les milliers d'insectes qui remplissent nos campagnes et qui fournissent aussi à l'instituteur l'occasion de donner quelques explications instructives, je le répète, au point de vue de l'utilité des êtres que l'on rencontre. Voici par exemple un hanneton ; qu'est-ce qu'un insecte ? un coléoptère ? des élytres ? des métamorphoses ? une larve ? Le hanneton est très nuisible ; il faut tuer sans miséricorde tous ceux que nous rencontrerons, mais sans les faire souffrir. Voici plus loin un carabe doré, magnifique insecte aussi utile que beau ; c'est pour cela que nous le prenons sur la route où il risque de se faire écraser pour le jeter dans une vigne ou dans un champ. Voici enfin un papillon blanc, la piéride du chou, dont nous tuons tous les exemplaires que nous rencontrons avant qu'ils aillent déposer leurs œufs dans un jardin potager.

Le cadre de ce travail ne me permet pas de multiplier les exemples.

La *botanique* n'offre pas moins de ressources ; rien n'intéresse autant nos élèves que de connaître le nom des fleurs qu'ils cueillent et celui des arbres de nos forêts. On apprend à distinguer un pin d'un sapin ou d'un mélèze, un hêtre d'un chêne, etc. ; on leur indiquera le nom exact des fleurs les plus répandues ; plusieurs de mes garçons m'ont surpris par la fidélité de leur mémoire à l'égard des noms des plantes.

Mais ce qu'on peut leur enseigner de plus utile dans le domaine de la botanique, c'est la connaissance des plantes vénéneuses afin d'éviter des accidents.

Le maître doit avoir soin de suspendre la marche chaque fois qu'une nouvelle plante vénéneuse s'offre à sa vue, pour en indiquer les caractères à ses élèves ; il leur signalera non seulement les plantes dont les baies pourraient

tenter les enfants, telles que la belladone, le daphné, la parisette, la morelle, etc., mais encore celles dont le suc vénéneux tache les habits, comme la chélidoine et les euphorbes.

Les champignons méritent aussi une mention spéciale; il est, je crois, prudent d'engager les élèves à n'en cueillir aucun pendant les courses d'école à cause de la facilité avec laquelle les enfants peuvent confondre les espèces vénéneuses et les espèces comestibles.

Mais nos forêts renferment aussi bien des plantes dont les fruits savoureux font plaisir à des enfants altérés par une longue marche; le maître saisira aussi chaque occasion pour indiquer les caractères et les noms de ces fruits comestibles; plusieurs, tels que la fraise, la framboise, la mûre des bois, sont faciles à reconnaître; d'autres plantes: l'épine-vinette, la myrtille, les différents groseilliers, l'amélangier, et bien d'autres, demandent un examen plus sérieux de la part de jeunes enfants.

(A suivre).

L. BENOÎT.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

Les écoles dans les Etats-Unis.

(D'après un journal de Philadelphie.)

Dans l'Amérique du Nord, ou Union américaine, il règne un grand mouvement en faveur de l'instruction de la jeunesse et de l'Education des maîtres d'écoles. « L'instruction, dit la feuille américaine, est chez nous gratuite, obligatoire et laïque. L'Eglise et l'Etat sont distincts et indépendants. L'inspection des écoles appartient uniquement à l'Etat. La plupart des Etats dont se compose l'Union sont divisés, au point de vue scolaire, en arrondissements que surveillent des commissaires ou délégués, directement élus par les citoyens. Ces arrondissements forment une province que président des surintendants élus également par le peuple.

» L'Amérique du Nord compte 250 écoles normales. Le programme de ces institutions est le suivant: *la composition, l'histoire, la littérature, la rhétorique, la géographie, la pédagogie, la géologie, la botanique, la chimie, la physique, l'arithmétique, la géométrie, le dessin, les langues française et allemande à choix.*

» On compte environ 300,000 enseignants des deux sexes, dont la majorité appartient à celui qui est, dit-on, le plus beau et le plus faible.

» Le traitement est en moyenne de 200 francs par mois pour les instituteurs et de 150 pour les institutrices. Dans les grandes villes, ce traitement varie de 3750 à 12,000 francs.

Les écoles urbaines sont de deux espèces ou de deux degrés; le degré supérieur prépare à l'Université. »

Les adversaires de l'instruction seraient, *selon le journal de Philadelphie*, le clergé catholique et les nègres émancipés. Le clergé catholique dissuade les fidèles d'envoyer leurs enfants aux écoles de l'Etat, pour les attirer aux siennes, qui, selon le dit journal, seraient assez mal organisées. D'après le dernier recensement, il y aurait 47 écoles normales catholiques, 17,816 écoles élémentaires et plus d'un million d'élèves dans les écoles catholiques.

République de Costa-Rica.

Nous recevons de San-José, chef-lieu de cet état libre, un *plan général des études* qui se font au lycée de cette cité, approuvé par le ministre de l'Instruction publique, M. Fernandez.

Ce lycée se compose d'une division élémentaire, d'une division inférieure et d'une division supérieure. La division élémentaire nous paraît correspondre à une école secondaire ; la division inférieure à une école préparatoire, et la division supérieure à un gymnase un peu diversement organisé que le nôtre, au moins quant aux noms, puisque les trois sections portent l'appellation de section réelle, section normale et section commerciale ; cependant, nous trouvons du latin, et même un peu de grec, dans la section réelle (?).

Le nombre des professeurs est de 13 pour les trois sections, sans compter six maîtres spéciaux. Dans ce nombre figurent quatre de nos compatriotes : un genevois, M. Schœnau, comme directeur ; deux neuchâtelois, MM. Philippin, Biolley et un vaudois, M. Pittier, comme professeurs ordinaires. Le nombre des élèves n'est pas indiqué. Mais nous savons par une lettre du 2 mai dernier que l'établissement marche bien et que le gouvernement ne néglige rien pour la réussite des études.

Encore le Volapük¹.

Dans ces derniers temps on a souvent parlé du « Volapük », cette langue destinée, disent ses admirateurs, à devenir langue universelle, et qui permettra aux Chinois de communiquer avec les Francs et aux Zoulous avec les Samoyèdes. Si le quart de ce que les adeptes fervents en ont dit est vrai, le volapük devra être considéré comme une des découvertes les plus importantes de notre siècle, qui amènera certainement une révolution complète dans nos relations de peuple à peuple.

Les promoteurs de cette nouvelle langue sont nombreux, je n'en veux pour preuve que les conférences qu'ils ont données un peu partout, les grammaires et dictionnaires qu'ils ont publiés, ainsi que les journaux divers qui ont vu le jour, dans ces derniers temps, et qui s'occupent exclusivement de la propagation de cette nouvelle langue. Parmi ces derniers il en est un que je me permets de vous signaler et, en même temps, de recommander à tous les amateurs du Volapük, ainsi qu'aux personnes qui désirent être renseignées sur ce nouvel idiome, si on peut l'appeler de ce nom.

¹ Notre collaborateur, M. Théo Zobrist, ainsi que le rédacteur en chef de l'*Educateur*, ont exprimé une opinion défavorable à la nouvelle langue, qu'ils trouvent bizarre, hybride et barbare à l'excès. Mais ce n'est pas une raison pour exclure les opinions contraires, car l'infailibilité n'existe pas plus en pédagogie que dans d'autres domaines. Ainsi donc, tout en persistant dans notre premier jugement, nous croyons de notre devoir d'ouvrir nos colonnes à l'article très convenable et très mesuré d'un collègue de Neuchâtel qui ne fait d'ailleurs que constater des faits. Le Volapük est en effet admiré et cultivé comme langue d'affaires par bon nombre d'instituteurs, même par ceux qui ne savent pas complètement leur langue maternelle, c'est-à-dire qui ne la connaissent que grammaticalement. L'un des grands avantages, le plus grand même qu'offrent les langues qui ont une littérature, c'est de présenter des chefs-d'œuvres de pensée et d'expression qui manqueront toujours à un idiome factice formé parmi les linguistes et les philologues. Preuve en est le silence gardé par ces derniers sur la valeur littéraire de l'idiome en question. Il est à craindre même que l'étude du Volapük ne détourne un certain nombre d'esprits de celle des langues si belles, si riches, si fécondes dont se compose la littérature des peuples civilisés.

Ce journal porte le titre suivant :

« Volapukaflen jveiszik » = Schweizer Volapukfreund — Organ für die Volapukisten der Schweiz und des Auslandes. — Editeur : F. Hasselring, à St-Gall.

Il paraît par livraison mensuelle in-4^o, de 8 pages, au prix modique de 1 fr. 80 par semestre.

Une première leçon, dont les explications sont en allemand, nous donne quelques renseignements sur la prononciation, la déclinaison et la conjugaison.

Nous y apprenons aussi que le tiers des mots ont été tirés de l'anglais, les deux autres tiers sont formés du français, de l'allemand, du latin, etc., et ont subi, dans leur passage, plus ou moins de transformations.

En voici quelques exemples :

dom — maison	bod -- pain
buk — livre	böd — oiseau
pen — plume	dog — chien

La déclinaison se forme au moyen de suffixes, etc. :

« fat — le père	fats — les pères
fata — du père	fatas — des pères
fate — au père	fates — aux pères
fati — le père	fatis — les pères » ;

de même pour la conjugaison, où nous remarquons aussi que le signe du pluriel est indiqué dans toutes les formes par la caractéristique s, etc. :

Avoir — labön ;	louer — lobon.
labob — j'ai	lobob — je loue
labol — tu as	lobol — tu loues
labom — il a	lobom — il loue
labof — elle a	lobof — elle loue
labobs — nous avons	lobobs — nous louons
labols — vous avez	lobols — vous louez
laboms — ils ont	loboms — ils louent
labofs — elles ont	lobofs — elles louent

Ces quelques extraits suffiront, je le désire, à éveiller la curiosité de vos lecteurs et à les engager à prendre un abonnement au journal en question. J'ajouterai en terminant que le numéro que j'ai sous les yeux renferme un exercice de lecture en regard de traductions allemande, française et anglaise.

F.-Ch^s SCHERF.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Intérêts de la section pédagogique vaudoise.

Réunion extraordinaire du 29 juin 1888.

Aux membres de la Société.

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Le rapport sur la question à l'étude est actuellement sous presse. Il sera expédié aussitôt que possible contre le remboursement¹ de la finance de sociétaire pour l'année 1888.

¹ 60 centimes.

La presque unanimité de nos collègues a fait jusqu'ici acte d'adhésion à la Société; nous osons espérer qu'aucun désormais ne restera à l'écart, et qu'à l'occasion de notre prochaine réunion nous aurons encore à enregistrer un succès qui marquera un réel développement de l'esprit de corps parmi nous.

Des mesures sont prises pour que les expéditions soient effectuées régulièrement; mais nous serions néanmoins reconnaissants envers les intéressés qui auraient peut-être quelque omission à nous signaler.

La carte de sociétaire, qui se détachera de la bande d'envoi, sera produite à l'entrée de la séance.

Nous obtiendrons très probablement en faveur des participants une réduction de tarif de voyage par chemins de fer et bateaux.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

A 10 heures du matin, dans le temple de Saint-Laurent, à Lausanne : Ouverture de la discussion sur la question à l'étude.

A 2 heures : Banquet. A cet effet, il est rappelé que le Comité ne prend de responsabilité que pour les participants qui se seront fait inscrire avant le 29 courant.

A 5 heures : Séance familière.

Dans l'espoir, Mesdames et Messieurs, que tous réserveront bon accueil au rapport sur la formation du personnel enseignant, nous vous présentons nos salutations les plus cordiales.

Au nom du Comité cantonal :

Le Président,
E. TROLLIET.

Le Secrétaire,
E. PELET.

Ecole normale ou section pédagogique¹.

(Fin.)

Deux considérations principales nous ont fait proposer la conclusion 6. Il est évident que le bâtiment de l'Ecole normale ne saurait abriter plus longtemps les élèves-régents; une nouvelle construction s'imposerait donc. Cette grosse dépense serait évitée si des salles pour les cours pouvaient être aménagées dans un autre établissement; de là économie considérable, qui ne serait pas plus grande si les leçons étaient données en commun, puisqu'il faudrait des cours spéciaux et des auditoires pour les enseigner. De plus, ce rapprochement ferait droit, dans une mesure sensible, aux idées des partisans de la suppression au point de vue de l'éducation sociale. Néanmoins, cette conclusion ne signifie pas que l'Ecole normale doive disparaître; ne peut-elle pas marcher côte à côte avec telle autre institution sans perdre sa vie propre et son caractère distinctif? Nous ne tenons pas autrement, du reste, à ce titre « Ecole normale » qui paraît tant offusquer; remplacez-le par « Section pédagogique » ou tout autre équivalent, si une qualification nouvelle vous paraît constituer un progrès: personne ne s'y opposera.

¹ Dans l'article précédent, prière de rectifier la 13^e conclusion comme suit: *Le cycle des études pour les élèves-régents sera de 3 ans.*

Le paragraphe 4 est une occasion pour nos adversaires de dénaturer notre manière de voir. Souligner une partie de phrase aux dépens de l'autre, n'est-ce pas modifier le sens que l'auteur a voulu y donner ? Il semblerait, à les entendre, que notre intention soit de mettre à la porte sans cérémonie nos anciens professeurs, sans souci des services qu'ils ont rendus et de la reconnaissance que nous leur devons, pour mettre à leur place les professeurs d'autres établissements.

Notre rédaction a été insuffisante, ou ils se trompent. Expliquons-nous donc : les professeurs spéciaux sont ceux attachés, par leur nomination, à l'École normale ; à côté d'eux, nous plaçons des professeurs extraordinaires qui sont ceux d'autres établissements. Pour apporter le concours du plus grand nombre possible d'hommes capables, nous désirons que les branches qui l'exigent soient divisées et confiées à plusieurs maîtres. Il n'est pas besoin d'énumérer les avantages qui en résulteraient. Quant à spécifier dans quelle proportion on doit introduire à l'École normale les instituteurs d'autres établissements, nous ne pouvons ni ne voulons le faire ; les autorités, se basant sur les besoins des programmes, sont seules compétentes en cette matière.

Le point essentiel sur lequel nous différons n'est pas touché par vos correspondants. L'ont-ils fait à dessein, ou bien le considèrent-ils comme trop peu important pour qu'il vaille la peine d'en parler ? Nos conclusions 2 et 3 éclairent nos lecteurs sur ce sujet. La suppression de l'École normale entraînerait l'obligation de commencer les études, non plus à l'école primaire, mais bien dans les établissements secondaires et supérieurs.

C'est ce que désirent nos contradicteurs en disant que le régent doit faire ses études comme tout le monde ; mais tout bien considéré, qui est-ce « tout le monde ? » Une partie bien minime de notre population privilégiée par sa position et sa fortune. S'élever au rang social de cette classe paraît être pour beaucoup un bien inestimable ; pour nous, nous préférons la véritable école populaire, nos classes primaires. Demandez aux instituteurs des localités reculées du canton ce qu'ils pensent de cette nouvelle manière de favoriser ceux de leurs élèves qui se proposent d'embrasser notre carrière ; singulier moyen de mettre à leur portée la possibilité de faire valoir les facultés pédagogiques qu'ils peuvent posséder. La profession d'instituteur est une des rares vocations libérales qui soient mises à la portée de la classe moyenne ; ne rendons pas plus difficile à suivre le chemin qui y conduit. On objecte que les élèves des écoles primaires peuvent entrer directement dans les premières classes d'un établissement supérieur ; cela est vrai pour les villes, mais ne l'est pas toujours dans les campagnes.

Si l'on ne veut pas enlever à ces derniers la faculté de poursuivre leurs études, mettons à leur disposition un établissement qui leur soit accessible. Un enseignement distinct résulte donc du désir que nous avons de soutenir les intérêts des localités excentriques et de voir cet enseignement approprié au but qu'il doit atteindre.

La suppression totale aurait pour résultat, selon l'opinion qui nous est opposée, de favoriser le recrutement des élèves et le développement des collèges communaux. Si l'on examine de près cette assertion, il en ressort clairement la certitude du contraire pour celui-là et le peu d'influence exercée sur ceux-ci.

Actuellement les portes de l'École normale sont largement ouvertes à ceux des collégiens qui y veulent entrer, avec le grand avantage de pou-

voir le faire *sans examen*, faveur accordée à eux seuls. Malgré cela bien peu de jeunes gens songent à suivre cette route qui leur est signalée comme la meilleure, et nous voyons la grande majorité préférer la voie de l'école primaire, malgré l'examen à affronter pour être reçus. Si nous cherchons le pourquoi de ce fait, nous le trouvons dans le petit nombre des collèges communaux et leur absence totale dans les régions qui ont fourni jusqu'ici le plus grand nombre de régents. Obliger les élèves à quitter la maison paternelle avant l'âge requis pour commencer les études pédagogiques, c'est en éloigner un grand nombre et aller à l'encontre du but que l'on se propose. Le mode d'entrée en usage maintenant est donc celui qui doit donner les meilleurs résultats, puisqu'il réunit les deux courants d'alimentation. Une affluence permettant de faire un choix de sujets qualifiés est des plus avantageuses et a pour nous une importance capitale.

Veut-on se faire une idée de l'accroissement de vie et d'activité dont les collèges communaux bénéficieraient ? Partageons loyalement entre eux le nombre d'élèves qui entrent annuellement à l'École normale et nous aurons résolu la question. Admettant en moyenne 30 recrues et 15 établissements communaux, nous voyons ces derniers enfler leur liste matricule de deux élèves chaque année ; s'ils devaient compter sur ce regain de vitalité, nous considérerions leur existence comme bien précaire.

Les excellents résultats d'un recrutement mixte sont palpables et démontrés par l'état florissant de notre École normale : c'est le certain que nous opposons à l'incertain.

Les programmes d'étude des collèges ou l'on pourrait introduire l'élève-régent ont pour mission de développer une instruction générale et pour ainsi dire préparatoire à un certain nombre de professions ; mais à un moment donné, ce courant d'études se bifurque nécessairement pour prendre des directions différentes : de là sont sorties les diverses *facultés*. La vocation d'instituteur aurait-elle moins besoin que d'autres d'un enseignement spécial ? Votre manière de voir, pour être logique, chers contradicteurs, devrait supposer la continuation de ces études communes dans une section spéciale de l'Académie, et votre système serait complet ; vos étudiants ne seraient point laissés en chemin et ne courraient pas le risque d'être regardés avec dédain par ceux qui peuvent monter jusqu'au faite. Mais vous savez bien que la position de régent dans nos campagnes ne comporte pas un tel développement.

Ceci nous amène à renseigner votre « correspondant de la montagne » et nos collègues qui n'ont pas encore une idée complète du nouveau moyen de formation proposé. Renversez l'École normale, voici ce que vous mettez à sa place : rien, ou plutôt les écoles secondaires, les collèges communaux, enfin l'école industrielle cantonale ou bien le collège cantonal ; mais on convient que ce dernier n'est guère approprié au but que l'on poursuit. Le collégien, après avoir terminé ses études dans la section supérieure, recevra son brevet de capacité et pourra ensuite se mettre bravement en quête de sa petite place au soleil, même à 16 ans s'il a fait preuve d'un esprit précoce et ouvert. Vous le voyez, nous sommes loin de compte avec les grands mots d'académicien, casquette rouge ou blanche, cordon doré, etc. ; votre beau rêve, planant dans les hautes sphères, s'amoindrit, redescend comme un ballon dégonflé dans des régions moins poétiques, mais plus réelles. Non, vous ne serez point académiciens, il est entendu que vous ne serez que collégiens !

Méditez cela, chers collègues, venant bientôt à Lausanne dans le but

d'apporter un vote défavorable à l'institution qui nous a faits ce que nous sommes, si petits que nous soyons. Demandez-vous s'il est sage de détruire un établissement, imparfait sans doute, puisque l'homme ne crée rien de parfait, pour le remplacer par un état de choses encore plus imparfait au début, et qui ne pourra répondre véritablement aux besoins qu'après de longues années d'expériences et de tâtonnements inévitables. Ne vaut-il pas mieux suivre la règle sage, constamment adoptée dans notre beau canton de Vaud, perfectionner ce que nous avons et créer ce que nous ne possédons point encore ?

Agréez, etc.

E. CROSET.

Les Commissions d'école.

L'avant-dernier numéro de l'*Educateur* renferme une critique sévère de cette fâcheuse institution et il indique certaines améliorations qu'on pourrait y apporter. Ce n'est pas notre avis ; nous ne la croyons pas perfectible ; nous pensons d'elle ce que quelqu'un disait du fromage de B*** ; on prétendait devant lui que ce fromage s'améliorait en vieillissant : « Non, répondit-il vous ne ferez jamais d'un coquin un honnête homme. »

Et cependant quoi de plus beau, quoi de plus démocratique, au premier coup d'œil, que l'institution des Commissions d'école ! Une réunion de pères de famille qui secondent l'instituteur, lui facilitent sa tâche, s'intéressent aux progrès de l'instruction primaire et le soutiennent de tous leurs efforts !

Voilà l'idéal ; la réalité est connue. L'*Educateur* en fait un tableau assez noir, auquel nous ajouterons bientôt quelques traits.

Mais pourquoi cette singulière anomalie ? Ce qui est bon en théorie serait-il, par hasard, mauvais en pratique ? Nous ne le croyons pas ; il faut que l'institution des Commissions d'école soit atteinte d'un vice originel, qui s'aggrave encore dans la pratique.

Quel est ce vice ? Il n'est pas difficile à découvrir, c'est l'*irresponsabilité*. Qu'une Commission d'école se trompe gravement ; qu'elle tue l'enseignement du régent ; qu'elle élève entre les parents et lui une barrière infranchissable ; qu'il soit, bien à tort, obligé de quitter la commune où il enseignait ; que les fautes de la Commission, son influence délétère soient palpables et bien prouvées. Qu'arrive-t-il ? Le régent s'en va ; il ne saurait faire autrement, et la Commission ? La Commission reste comme elle est, ne reçoit aucune censure, ne subit aucune punition. Ses membres ont, comme Emile Ollivier, le *cœur léger*.

Supposons maintenant le cas contraire. La Commission est bien composée ; le régent est mauvais. Il ne sait pas enseigner ; la Commission pourra-t-elle lui indiquer ses erreurs ou enseigner à sa place ? Il ne fait pas régner la discipline dans sa classe ; la Commission pourra-t-elle y remédier ? A ces deux questions, nous devons répondre par non. La Commission, impuissante pour le bien, est toute-puissante pour le mal.

Nommez des commissions consultatives pour étudier une question, pour l'approfondir, c'est bien ; dans la multitude des avis git la lumière. Mais des commissions administratives où l'autorité existe, sans doute, mais divisée sur un certain nombre de têtes, où les abus d'autorité ne sauraient être poursuivis, puisque chacun rejette sa responsabilité sur son collègue, c'est établir l'arbitraire en permanence.

Il faudrait ne pas connaître la nature humaine pour ignorer que cet ar-

bitraire plaît à beaucoup de gens. Les despotes sont nombreux dans les républiques comme partout. Qu'il est agréable de lancer un trait mortel quand on est protégé par ce bouclier d'Ajax qu'on nomme l'irresponsabilité ! Qu'il est doux de pouvoir, par un geste ou une parole malsonnante, avertir l'instituteur : Gare à toi, mon ami, marche droit, je te tiens ; tu n'échapperas pas de mes griffes. Ce sont là des jouissances ineffables pour les autoritaires, qui espèrent combler les lacunes de leur savoir par les iniquités de leur orgueil.

Encore, si bon nombre d'entre eux voulaient se borner au rôle de rois fainéants, le mal serait-il moindre. Mais on sait que le tact ne court pas les rues ; c'est la première des vertus, une vertu introuvable. En effet, aussitôt nommé, le membre d'une Commission d'école se donne fréquemment une mission, non pas celle d'inspecter, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, mais d'enseigner. Je veux, pense-t-il, montrer à l'instituteur que je puis enseigner tout aussi bien que lui ; je ne serais pas embarrassé de le faire, si la Providence ne m'avait pas donné un beau domaine et des rentes. A la première occasion venue, il usurpe les fonctions de l'instituteur ; entre ce dernier et le membre de la Commission, une sorte de duel commence, au grand dam du pauvre régent. S'il est vainqueur, c'est une rancune perpétuelle qu'il s'attire ; s'il est vaincu, il est perdu aux yeux de ses élèves, qui n'ont plus aucune confiance en sa capacité.

Les Commissions d'école sont le digne complément de l'Ecole normale. Celle-ci prépare les victimes ; les Commissions d'école se chargent de les tourmenter. Il est vrai que beaucoup d'instituteurs estiment qu'ils sont faits pour cela ; trop heureux qu'on leur fournisse un moyen de montrer leur dévouement. Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer. Mais que devient l'instruction primaire entre ces deux pôles, oppression d'un côté, dévouement absolu de l'autre ? Ne faut-il pas attribuer une bonne partie des insuccès à ces tiraillements, à cette situation irrégulière, qui absorbent des forces utilement employées ailleurs ?

Voilà pourquoi depuis de longues années, nous avons condamné, à chaque révision de la loi, les Commissions d'école. Dans un prochain article, nous dirons par quoi l'on pourrait les remplacer.

J. BESANÇON.

JURA BERNOIS

(Correspondance.)

Moniteur ou instituteur ?

Au moment où le comité du synode demande au corps enseignant du canton de Berne d'étudier les moyens de relever le niveau des études de l'instituteur, nous croyons qu'il est utile de combattre, sur ce sujet, les idées de M. Allievo, professeur de pédagogie à l'Université de Turin, telles qu'elles ont été exposées dans le n° 1 de l'*Educateur*.

M. Trolliet, président de la Société pédagogique vaudoise, s'est non seulement élevé contre l'opportunité de cette publication, mais il a démontré que la culture scientifique de l'instituteur est un gage de succès pour l'école.

Aux idées pessimistes de M. Allievo, nous aimons à opposer les lignes suivantes que nous empruntons à un journal pédagogique français, le *Moniteur*, de M. Defodon :

« Un instituteur peut n'être pas savant dans le sens le plus étendu de ce mot ; mais il faut que son esprit voie de haut la science qu'il professe, qu'il en saisisse les rapports généraux et en distingue les points dominants. A une moindre élévation, l'instituteur ne saurait donner à son enseignement ni la clarté, ni l'intérêt, ni surtout la simplicité nécessaires pour attirer et fixer les esprits jeunes et vifs. J'insiste sur la simplicité ; car c'est lorsqu'on est savant qu'on est le plus capable d'être simple ; d'abord parce que plus on est sûr de sa richesse, plus on est de longue date familiarisé avec elle, moins on est impatient de l'étaler ; ensuite et surtout, parce qu'une demi-science n'élève qu'à des idées secondaires, qui sont complexes et chargées d'idées accessoires, au lieu que la vraie science élève jusqu'aux principes les plus hauts, qui sont des idées simples. La connaissance de ces principes est seule capable de faire voir les détails de leurs vrais points de vue et de faire exprimer les idées dans leurs véritables termes. On entend dire souvent de tel instituteur qu'il est trop profond, qu'il est trop abstrait, et l'on en conclut qu'il est trop savant. Croyez plutôt qu'il est encore jeune, qu'il est peu instruit ; quand il aura plus d'années et de connaissances, il s'élèvera jusqu'à la simplicité.

» De cette supériorité de culture résultera, pour l'instituteur, l'esprit de système et de méthode. Donner à chaque partie de l'instruction son étendue et son plan, combiner les diverses branches de l'enseignement de manière qu'elles se prêtent un mutuel appui ; ne se permettre ni sauts, ni lacunes, ni écarts ; suivre avec une attention pénétrante le développement des facultés de l'enfant ; marier à la sévérité de l'ordre, l'abandon qui le déguise : voilà une partie considérable de la science difficile de l'instituteur. Que cette science soit pour quelques-uns le fruit d'un instinct heureux, c'est ce que nous ne voulons pas nier ; il est des hommes qui naissent instituteurs. Mais sans nous arrêter à montrer que, même dans ses chefs-d'œuvre, la nature laisse à l'art des lacunes à remplir, il nous suffit de dire qu'on ne peut fonder des règles sur des exceptions. En général, il n'y a qu'une culture supérieure qui puisse procurer à l'instituteur les qualités que nous venons d'indiquer. »

Le passage ci-dessus est signé : *Alexandre Vinet*. Nous voilà loin des instituteurs instruits, mais ambitieux, tout entiers à leurs visées personnelles, des mécontents qui ne considèrent l'école que comme un pis-aller et comme le premier échelon d'un avancement à venir. Vinet représente ici, au point de vue pédagogique, la véritable tradition romande, l'on peut dire même suisse, celle de Calvin, de Rousseau, de Pestalozzi ; il réclame de la lumière pour les intelligences, car savoir, c'est pouvoir.

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

Examens du certificat d'études primaires. (Jura bernois.)

Histoire suisse.

1. Nommez quelques peuples voisins des Helvètes ?
2. Quels sont les plus anciens cloîtres de l'Helvétie ?
3. Comment les Zæringen s'y prirent-ils pour peupler les villes qu'ils avaient fondées ?
4. Quand et après quels événements les Waldstættten fondèrent-ils leur alliance perpétuelle ?

5. Contre qui les Bernois eurent-ils à défendre leur indépendance au XIII^e et au XIV^e siècle ?
6. Quels furent les 6^e, 7^e et 8^e Etats de la Confédération suisse ?
7. Quand et pourquoi le duc Frédéric IV d'Autriche perdit-il l'Argovie ?
8. Dites les principales causes de la défaite des Confédérés à Arbédo en 1422.
9. Indiquez les principaux combats de la guerre civile entre Suisses (1457-1450).
10. Quel rôle Louis XI joua-t-il dans la querelle entre les Suisses et le duc de Bourgogne ?
11. Que savez-vous d'Ulrich Zwingli ?
12. Quand et par qui la réforme fut-elle introduite dans le pays de Vaud ?
13. Dites l'une des causes de la guerre des paysans ?
14. A qui les Bernois durent-ils en grande partie la victoire dans la deuxième guerre religieuse de Villmergen ?
15. Quel est le prince-évêque de Bâle qui fit périr Petignat, Lion et Riat ?
16. Quelles furent les principales causes de la défaite des Bernois à Fraubrunnen ?
17. Quel autre canton opposa une résistance héroïque à l'invasion française ?
18. Quelle conséquence le pacte de 1815 eut-il pour le Jura bernois ?
19. Indiquez l'une des conséquences de la guerre du Sonderbund ?
20. Quelles sont les principales autorités de la Confédération suisse ?
21. Pour combien de temps sont-elles élues ?

Ecole industrielle cantonale de Lausanne.

Examens de 1888 (suite).

ARITHMÉTIQUE

3^{me} classe (enfants de 13 ans).

1. Un bassin qui peut contenir $2\frac{3}{4}$ hl. reçoit chaque heure $25\frac{1}{4}$ l. d'eau par un premier robinet, $28\frac{8}{9}$ par un deuxième, et perd $21\frac{3}{5}$ l. par une troisième ouverture. On ouvre à la fois les trois robinets. On demande au bout de combien de temps le bassin sera rempli ?

Réponse : $8\frac{2324}{5857}$ heures.

2. La luzerne en se séchant perd les 0,78 de son poids et se vend alors fr. 4,32 les 100 kg. Quels seront la valeur et le poids de la récolte sèche d'une prairie de 4 ha. 25 a., sachant qu'on a pu faire deux coupes et que 1 ha. de prairie donne en moyenne 32 750 kg. de luzerne fraîche à chaque coupe ?

Réponse : fr. 2645,68.

3. Un marchand vend 333 m. de drap de deux qualités ; il y en a autant de l'une que de l'autre ; il reçoit pour le tout 2997 fr. Quel est le prix du mètre de chaque qualité, sachant que 11 m. de la deuxième coûtent autant que 7 de la première ?

Réponse : le prix de la première est de 41 fr. et celui de la deuxième de 7 fr.

2^{me} classe (enfants de 14 ans).

1. Combien un négociant devrait-il vendre de balles de café pesant chacune 120 kg. à fr. 2,50 le kg. pour que le capital retiré de cette vente, placé à 5^o/_o, lui rapporte 2160 fr. tous les 3 mois ?

Rép. Il devrait vendre 576 balles de café.

2. Deux marchands ont à se partager fr. 427,20 qu'ils ont gagnés. On demande la part de chacun, sachant que le premier a mis dans la société 750 fr. pendant 18 mois et le second 900 fr. pendant 2 ans.

R. Le premier aura fr. 164,31 et le second fr. 262,89.

3. On fond ensemble trois lingots d'argent,

Le premier pesant 4,5 kg. au titre de 0,900.

Le second » 3,2 » 0,835.

Le troisième » 0,775 » 0,750.

On ajoute à l'alliage 1 kg. de cuivre.

Quels seront le titre du nouvel alliage et sa valeur en prenant pour base du calcul la pièce de 5 fr. argent pesant 25 gr. et au titre de 0,900, la valeur du cuivre étant comptée pour 0 ?

R. Le titre de l'alliage est de 0,771 et sa valeur fr. 1622,85.

GÉOMÉTRIE

2^{me} classe.

1. Les bases d'un trapèze ont 412 m. et 588 m. La surface est de 30,70 ha. Quelle est la hauteur ?

Rép. 614 m.

2. Que vaut l'are d'une place à bâtir qui a 39 m. de long sur 26,8 m. de large ? Elle a été payée autant qu'un champ de 195 m. de long et 80,4 m. de large, à fr. 0,25 le m².

Rép. L'are vaut 37,50. fr.

3. Construire un triangle, connaissant la base AB, la hauteur correspondante et la médiane issue du sommet A.

1^{re} classe (enfants de 15 ans).

1. Calculer l'aire d'un octogone régulier inscrit dans un cercle dont le rayon a une longueur de 4 cm.

2. La hauteur d'un cône est 25 m., son volume 355 m³; trouver sa surface latérale.

3. Calculer le poids d'un tronc de cône dont la densité est 4,2, les dimensions du tronc de cône : rayon de la grande base 15 dm.; rayon de la petite base 6 dm.; génératrice 15 dcm.

Erratum. Une faute grossière que chacun de nos lecteurs aura déjà corrigée s'est glissée dans le numéro précédent, page 195; prière de lire; *succédé* au lieu de *succédés*.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

En souscription :

Histoire de l'art pendant la Renaissance, par Eugène Müntz.

Formera cinq volumes grand in-8°, d'environ 800 pages chacun, contenant ensemble plus de 2500 gravures.

Il paraît une livraison par semaine. — La livraison, 50 centimes.

Oeuvres complètes illustrées d'Alfred de Musset.

Formera cinq volumes grand in-8° d'environ 500 pages chacun.

Il paraît une livraison, à 50 cent. environ, toutes les 3 semaines.

Nouveau dictionnaire de la santé, illustré de 600 figures intercalées dans le texte par le Dr Paul Bonami.

Formera un volume in-8° de 900 pages.

Il paraît une livraison par semaine. — La livraison, 50 centimes.

Les premières civilisations, par Gustave Le Bon

Formera un volume grand in-8°.

Il paraît une livraison à 50 centimes tous les quinze jours.

Envoi de livraisons à l'examen sur demande.

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ord. 10 feuilles, fr. 6,25 le 0/0, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes rég. dès 10 c., cart. ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour dessin, dès 20 c. — Papier à dessin, — buvard, — écolier réglé ou non, — Ardoises, touches, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles (Faber), fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 % au demi-gros).** — Crayons divers, dès 5 c., Faber ou autres. — Encriers de 10 c à 2 fr. — Encres diverses, le flacon dès 25 c. — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. — Plumes d'acier div., dès 90 c. la grosse. — **Encriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes**, dès 5 c.; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés**, dès 15 c. — **Etuis et boîtes à plumes**, 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés**, dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,40. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéc. nouv.** 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux. — Album de poésie. — Buvards. — Sacs d'écoliers.

GAZIER, le meilleur de tous les dictionnaires. Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames**, par M^{me} de Dillmont, volume richement relié; dessins très nombreux, in-8°, fr. 3,75.

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Vient de paraître :

Manuel d'histoire biblique, par A. Montandon, pasteur. Quatrième édition, 1 fr. 20.

Seconds exercices de lecture, par C.-W. Jeanneret, 10^{me} édition, 1 fr. 20.

Paraîtront prochainement :

La seconde jeunesse, journal d'un poète, par Virgile Rossel.

Neiges d'antan, par F. Combe. Edition illustrée.

Le livre du jeune homme, par un père de famille.

Problèmes élémentaires de géo-

métrie, par F.-L. Pasche. 3^{me} édition

Himmlisches Licht ins irdische Dunkel, von C. Wagner-Groben, traduction autorisée.

Petit vocabulaire français, par C.-W. Jeanneret. 7^{me} édition.

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres

PAPETERIE PENEVEYRE & C^{ie}
Palud 22, maison Chantrens, LAUSANNE.

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Ed^{on} complète 1 fr. — Ed^{on} sans accompt 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.)

[H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.

Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

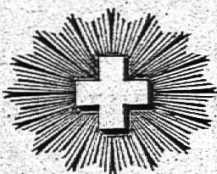
Adresser les demandes à l'auteur, H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).

XXIV^e ANNÉE

LAUSANNE

N^o 13.

1^{er} juillet 1888.



PRIX D'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse 5 fr. par an.

La ligne ou son espace. 20 centimes.

Pour l'Étranger 6 fr. »

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. F. Roulin, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M. *Daguet*, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A. M. *Roulin*, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A. M. *Beausire*, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat et Froillet*. — NEUCHÂTEL : MM. *Villommet, Miéville et Latour*. — GENEVE : MM. *Charrey et Thorens*. — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat et Breuleux*. — FRIBOURG : M. *Ducotterd*. — VALAIS : M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *L. Roux*, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux*, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud*, instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire*, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet*, instituteur à l'École industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin*, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz*, directeur de l'École supérieure communale de Lausanne. — *Grasset*, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

VAUD

Concours primaires.

RÉGENTES

- Trey.** (Granges) Classe semi-enfantine ; fr. 600. — Examen le 13 juillet, à 8 h.
Champagne. 2^{me} classe mixte ; fr. 900. — Examen le 16 juillet, à 7 heures.
Echallens. 2^{me} classe mixte reformée ; fr. 900. — Examen le 24 juillet à 9 h.
Moudon. Classe mixte ; fr. 900. — Examen le 20 juillet, à 7 heures.
Etagnières. Classe mixte reformée ; fr. 900. — Examen le 25 juillet, à 9 h.
Essert s/Champvent. Classe mixte ; fr. 900. — Examen le 1^{er} août, à 8 h.
Rossenges. Classe mixte ; fr. 850. — Examen le 31 juillet, à 8 heures.

RÉGENTS

- Ursins.** Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 18 juillet, à 9 heures.
Boulens. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 23 juillet, à 8 heures.
Romairon-Vaugondry. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 27 juillet, à 8 heures.
Coppet. 1^{re} classe mixte ; fr. 1450, plus 50 fr. pour cours complémentaires. — Examen le 30 juillet, à 8 heures.
Ependes. 1^{re} classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 6 août, à 7 heures.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Académie.

Une des chaires de mathématiques étant vacante par suite de décès, un concours est ouvert pour la nomination d'un professeur ordinaire, titulaire de ce poste.

Obligations : L'enseignement portera d'une part et principalement sur la géométrie descriptive et la géométrie de position, d'autre part sur l'analyse algébrique et la géométrie analytique. Quinze heures de cours par semaine au maximum.

Avantages : 4000 fr. par an.

La nomination pourra avoir lieu sur le vu des titres des candidats ou à la suite d'examens subis devant un jury spécial. Dans ce dernier cas, les intéressés seront avisés en temps utile de la date, du nombre et de la nature des épreuves qui leur seront imposées.

Inscriptions au Département de l'Instruction publique et des Cultes avant le 31 août. Entrée en fonctions le 1^{er} novembre 1888.

L'école allemande d'Anvers (Belgique), demande un **instituteur capable** de bien enseigner la langue française, l'arithmétique, la géographie et la calligraphie, dans les classes élémentaires et moyennes. Prière d'adresser les offres avec références, certificats et photographie, à Monsieur C. LEBER, 2, rue Pruyenen, à Anvers. (H-4555-x).

SOUS PRESSE

Cours élémentaire de langue française

à l'usage des Ecoles primaires,

par B. DUSSAUD.

professeur de pédagogie au Gymnase de Genève,
Inspecteur des Ecoles